

## **COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2021**

**Après délibération, le Conseil Municipal**

### **I. DÉSIGNE MADAME SHEILA MC CARRON EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En préambule de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Simon PEYRACHE - Directeur Pôle Développement Territorial à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, effectue une présentation du dispositif « Petites Villes de Demain », pour lequel les communes de L'Arbresle et Sain Bel ont obtenu une labellisation.

### **II. APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

### **III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

✓ **PREND ACTE** de la communication des décisions suivantes :

- Signature, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69), d'une convention de mise à disposition du cabinet médical situé 203 avenue Jean Moulin pour les activités relatives au suivi médical préventif du personnel des collectivités et établissements publics ayant conventionné avec le Centre de Gestion pour ces missions. Pour un montant forfaitaire de 30 € par jour, soit un montant de 600 € par an.

- *Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues*

*Du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :*

- .. 700 €uros à l'opération 180 article 2188 fonction 412 : Gilet pare-balles pour ASVP ;
- .. 550€uros à l'opération 135 article 2188 fonction 020 : Complément achat photocopieur mairie.

### **IV –AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1. PREND ACTE** du rapport de gestion 2019 de la SEMCODA présenté à l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires.

**2. ADOPTE** la composition de la commission communale pour l'accessibilité telle que présentée et **DESIGNE** 8 représentants de la communes pour siéger au sein de cette commission comme suit :

- Fabrice MUSCEDERE
- Gilles PEYRICHOU
- Jean-Claude GAUTHIER
- Gérard BERTRAND
- Olivier RIVIERE
- Sarah BOUSSANDEL
- Damien SECOND
- Sébastien MAJEROWICZ.

## **V - FINANCES**

**3. AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant de 58 275 euros TTC et selon l'affectation présentée avant l'adoption du budget primitif communal 2021.

**4. AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant de 43 000,00 euros H.T. et selon l'affectation présentée avant l'adoption du budget primitif de l'eau 2021.

**5. PREND ACTE** de la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2021 sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et **SE PRONONCE favorablement** sur l'adoption de ce dernier pour les budgets de la commune et de l'eau.

## **VI - MARCHES PUBLICS**

**6. APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de L'Arbresle et celle de Fleurieux sur l'Arbresle en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs ;

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement correspondante ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

## **VII - URBANISME**

**7. APPROUVE** la cession à l'AAPHTV de la parcelle AM 212 (472 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique les frais de cession étant à la charge de l'AAPHTV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette cession (Compromis de vente, accord sur bornage, acte authentique...)

## **VIII - ENVIRONNEMENT**

**8. APPROUVE** la convention financière avec la CCPA pour la distribution des calendriers de collecte des déchets et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

## **IX - CULTURE**

**9. APPROUVE** la dotation de chaque bénévole de la médiathèque d'un bon d'achat d'une valeur de vingt-cinq euros, soit une dépense totale de six cents euros, déjà inscrite au budget 2020 et reconduite à cette fin et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

**10. AUTORISE** l'élimination du fonds documentaire de la médiathèque des ouvrages figurant sur la liste consultable en mairie.

**11. APPROUVE** la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Contes entre Deux Nuits 2021 » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rattachant.

## **X -INTERCOMMUNALITE**

**12. DECIDE** de transférer au SYDER la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » et **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du comité syndical.

**13. RETIRE** de l'ordre du jour le point relatif à la désignation des référents au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Commune.

**14. EMET** un avis favorable au Pacte de Gouvernance entre les Communes et la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) présenté.

## **XI -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

**15. REJETTE** la motion proposée par le groupe « L'Arbresle écologique et solidaire » contre la construction de deux réacteurs EPR au Bugey et pour sa fermeture définitive à moyen terme.

✓ **PREND ACTE** des diverses informations communiquées.